

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ethanol

FDS-nombre : 000000023762

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Identifiant Unique De Formulation(UFI) : 03T3-Y2W4-P00P-3R03

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Composants dangereux qui : éthanol; alcool éthylique
doivent être listés sur
l'étiquette

2.3. Autres dangers

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prendre des mesures pour éviter
l'accumulation de charges électrostatiques.
Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
éthanol; alcool éthylique	64-17-5 603-002-00-5 01-2119457610-43 200-578-6	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	> 90 % - < 100 %	Eye Irrit. 2; H319: >= 50 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations
inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Appeler un médecin dans les cas graves. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Produits extincteurs en poudre
Mousse résistant à l'alcool

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement suivi d'explosion
Brûle avec une flamme incolore.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit s'évapore facilement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est facilement inflammable. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Ethanol
32294-1L

Version 1.3
Date de révision
23.01.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
éthanol; alcool éthylique	INRS (FR) VME	1.900 mg/m3 1.000 ppm		Valeur limité
éthanol; alcool éthylique	INRS (FR) VLE	9.500 mg/m3 5.000 ppm	15 minutes	Valeur limité

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.
VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		1900 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		343mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		114 mg/m3	Inhalation	

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Aigu - effets locaux		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		206mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		87mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
éthanol; alcool éthylique	Eau douce: 0,96 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Eau de mer: 0,79 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Sédiment d'eau douce: 3,6 mg/kg	
éthanol; alcool éthylique	Sol: 0,63 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des vapeurs organiques

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|-------------------|
| (a) État physique | : liquide |
| (b) Couleur | : incolore |
| (c) Odeur | : caractéristique |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : -115 °C |

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

(e) Point/intervalle d'ébullition	:	78 - 79 °C à 1.013 hPa
(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure 3,4 % (v)
	:	Limite d'explosivité, supérieure 15 % (v)
(h) Point d'éclair	:	12 °C Méthode: DIN 51755
(i) Température d'auto-inflammation	:	425 °C
(j) Température de décomposition	:	A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
(k) pH	:	7 Concentration: 10 g/l
(l) Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: complètement miscible
		Solubilité dans d'autres solvants: Soluble dans la plupart des solvants organiques
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,32
(o) Pression de vapeur	:	59 hPa à 20 °C
(p) Densité et / ou densité relative	:	0,805 - 0,812 g/cm3 à 20 °C
(q) Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

(r) Caractéristiques de la particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de la distillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux alcalins.
Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 124,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Substance d'essai: substance anhydre

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Substance d'essai: substance anhydre

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Substance d'essai: substance anhydre

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique
Méthode: OCDE Ligne directrice 478
Résultat: négatif

(g) Toxicité pour la reproduction:

Espèce: Rat
Toxicité pour le développement: NOAEL: 5.200 mg/kg bw/d

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 jr
LOAEL: 3.156 mg/kg
Substance d'essai: substance anhydre
Méthode: OECD 408

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

Les intoxications par le produit agissent sur le système nerveux central.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 14.200 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: substance anhydre

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Valeur: 250 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

Méthode: Ligne directrice 212 de l'OCDE pour les essais

Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Taux de croissance

Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)

Valeur: 275 mg/l

Durée d'exposition: 3 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Substance d'essai: substance anhydre

CE50

Taux de croissance

Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)

Valeur: 675 mg/l

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Durée d'exposition: 4 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Substance d'essai: substance anhydre

CE50
Biomasse
Espèce: Lemna gibba
Valeur: 5.967 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Substance d'essai: substance anhydre

NOEC
Biomasse
Espèce: Lemna gibba
Valeur: 5.967 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CL50
Essai en statique
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
Valeur: 5.012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:
NOEC
Essai en semi-statique
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
Valeur: 9,6 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:
CL50
Test de Reproduction
Essai en semi-statique
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
Valeur: 1.806 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 9,6 mg/l

Durée d'exposition: 9 jr

Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

CL50

Test de Reproduction

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 454 mg/l

Durée d'exposition: 9 jr

Substance d'essai: substance anhydre

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Biodégradation: 95 %

Durée d'exposition: 15 jr

Résultat: Facilement biodégradable.

Substance d'essai: substance anhydre

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1170

IMDG:1170

IATA:1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ÉTHANOL

IMDG:ETHANOL

IATA:Ethanol

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

éthanol; alcool éthylique : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

Ethanol

32294-1L

Version 1.3

Date de révision
23.01.2024

spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé
désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange
dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient
exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
